



Lycée de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS

**Mesdames et Messieurs les donateurs de la taxe
d'apprentissage**

Bourcefranc-Le-Chapus,
Le 09 mars 2023

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Dossier suivi par : Mmes M.N. AYÇOBERRY - C. JAUNAS
Tél. : 05.46.85.45.05 / 07.61.45.26.88

OBJET : Taxe d'apprentissage – Modalités de versement au Lycée de la Mer et du Littoral

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du versement à notre établissement de la taxe d'apprentissage, vous avez été destinataire d'un courrier de notre part en date du 26 janvier dernier.

Ce nouveau courrier permet de vous informer des nouvelles modalités de versement de la taxe d'apprentissage à notre établissement.

Le dispositif est désormais piloté ainsi :

- la collecte est organisée par les URSSAF/MSA via la DSN courant mai 2023 ;
- les sommes collectées sont reversées à la caisse des dépôts et consignation (CDC) ;
- la CDC développe une application (SOLTéA) qui recense les établissements répertoriés sur la liste régionale des établissements à percevoir le solde ;
- cet outil sera ouvert début mai aux établissements pour vérifier les données et mettre à jour les coordonnées bancaires ;
- les entreprises accéderont à cet applicatif pour désigner l'établissement destinataire de leur taxe (juin 2023) ;
- la CDC procédera aux versements en trois périodes (juillet - octobre - décembre).

Par ailleurs, vous retrouverez toutes les informations techniques sur les deux sites de l'URSSAF et la MSA :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/contributions-de-formation-profe/la-taxe-dapprentissage-part-prin.html>

https://www.msa.fr/lfp/employeur/contributions-formation-professionnelle-taxe-apprentissage?p_p_id=com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_JaZC6Q0qs&_p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_JaZC6Q0qs&_read_more=2

Enfin, un résumé détaillé et très accessible sur le nouveau mandat confié à la CDC est disponible sur le lien suivant :

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/nouveau-mandat-gestion-du-solde-de-la-taxe-dapprentissage>



Lycée de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS

Vous avez été plusieurs à nous avoir déjà transmis un chèque et nous vous en remercions vivement ; nous vous le remettons via ce courrier car nous ne sommes plus en mesure de l'encaisser.

Une opération de notre Agence Comptable sera également réalisée pour les virements déjà reçus.

Nous vous remercions à nouveau de votre soutien.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sincères salutations.

La Directrice de l'EPLEFPA,
Proviseure du lycée,

Marie-Noëlle AYÇOBERRY

